



MAITRISER LES EVOLUTIONS DE L'ACTUALITE SOCIALE 2014 ET LES CONSEQUENCES SUR LE CALCUL DES SALAIRES

Réf : AC/LR/KD/14.01/010

Objet : Invitation à la formation « Maîtriser les évolutions de l'actualité sociale 2014 et les conséquences sur le calcul des salaires »

Destinataires : employeurs

Responsable de stage : Armelle CALMET
CONTACT : 02 98 64 02 20 (choix 2)

Madame, Monsieur,

La mise en œuvre au 1^{er} trimestre 2014 de nombreuses évolutions en matière de législation relatives aux contrats de travail et aux cotisations sociales, sont autant de sujets qui imposent de se former.

Ces changements vont concerner l'ensemble des employeurs et vous vous devez d'en prendre la pleine mesure. La gestion du personnel est une préoccupation majeure qui influence directement les résultats techniques et financiers de votre entreprise.

Pour vous accompagner dans ces changements et évolutions, nous vous proposons de participer à une formation le :

Vendredi 28 février
Centre de formation de Saint Ségol
De 9h30 à 17h30 (durée : 7 heures)

Armelle CALMET, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Avec la participation de Jean-Michel MADEC, responsable commercial marché des entreprises à Groupama.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

Pour vous inscrire, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation comprenant le repas du midi. Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

André QUENET

Maitriser les évolutions de l'actualité sociale 2014 et les conséquences sur le calcul des salaires

Responsable de stage : Armelle CALMET 02 98 64 02 20 (choix 2)

Les objectifs :

- Connaître les évolutions et nouveautés de la législation relatives aux contrats de travail et aux cotisations sociales entrant en vigueur au 1^{er} semestre 2014 et en évaluer les impacts sur le quotidien des entreprises,
- Appréhender et maîtriser le calcul des cotisations sur salaires,
- Connaître et s'appropriier les évolutions en matière d'accès aux garanties santé et prévoyance et être capable d'en rendre compte au personnel.

Pré-requis : Aucun

Descriptif et programme : Programme détaillé disponible sur demande

Matinée	Après midi
<ul style="list-style-type: none">- Présentation des résultats des dernières négociations salariales et de la hausse du SMIC.- Analyse du nouveau cadre légal des contrats de travail et des garanties complémentaires.- Présentation des obligations des employeurs et risques encourus en cas de non application. <p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA du Finistère.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">- Explications du processus de ces nouvelles garanties et des nouveaux modes de gestion.- Intervention d'un représentant de Groupama, sur les changements et les orientations sociales.- Evaluation des acquis de la formation et de la satisfaction. <p><i>Intervention de Jean-Michel MADEC, responsable commercial marché des entreprises à Groupama.</i></p>

Cette formation bénéficie du cofinancement suivant :



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

A l'issue de la formation, Agri-Formation 29 enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence, ainsi qu'une facture (si la formation est payante), qui sont à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an.